

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 19 MARS 2025 à 18 h 30
- Salle de l'Association « l'Age Heureux » -
70 avenue Jean-Jaurès - 2^{ème} étage**

N° DCA2025-03-19/02

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN – Lucienne THABUIS – Antipas TOUATAM.

Excusés avec procuration : Saïda HADDOUR (procuration à Pierrick DUCIMETIERE) – Bénédicte ESPINASSE (procuration à
Lucienne THABUIS) ;

Excusés : Cyril KERGADALLAN, Stéphane DEVILLE-CAVELLIN.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : Compte administratif 2024 du CCAS

Le compte administratif du CCAS est présenté et commenté, conformément à la synthèse jointe en annexe.

A l'issue de cette présentation, sous la présidence de M. Claude THABUIS, M. le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Compte administratif 2024 du CCAS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
Recettes de l'exercice			2 109 301,11
Excédent antérieur reporté			227 875,92
Total des recettes			2 337 177,03
Dépenses de l'exercice			2 041 149,00
Total des dépenses			2 041 149,00
Résultat de l'exercice			68 152,11
Résultat de clôture			296 028,03
SECTION D' INVESTISSEMENT 2024			
Recettes de l'exercice			17 177,56
Solde d'exécution antérieur reporté			19 956,02
Total des recettes			37 133,58
Dépenses de l'exercice			11 328,16
Total des dépenses			11 328,16
Solde d'exécution estimé de l'exercice			5 849,40
Solde d'exécution			25 805,42
Restes à réaliser en recettes			0,00
Restes à réaliser en dépenses			0,00
Solde des restes à réaliser			0,00
Excédent de financement			25 805,42

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION » (M. FISCHER),

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 conforme en tout point au compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **27 MARS 2025**
Publié le **27 MARS 2025**
Notifié le

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 20 mars 2025
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

